

# CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la mairie de Neuvy en Sullias

**Présents** (15): Messieurs FOURNIER, DEROUET, LUCAS, MENEAU, SAMPEDRO, FLANDRE, DELANNOY, MAUDUIT  
Mesdames BORNE, MENEAU, GUYOMARCH, RIGARD, LENOGUE, CORNET, DAVID

**Date de convocation** : 12/03/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

M le Maire informe l'assemblée de 2 autres points à l'ordre du jour :

- Vote des taux des impôts locaux 2022
- Convention de mise à disposition d'un bureau pour le Syndicat Mixte du Bassin du Loiret

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Point sur les travaux (Rue des Moulins, mises aux normes électriques)
- Demandes de fonds de concours à la communauté de Communes de Val de Sully
- Vote des taux des impôts locaux 2022
- Convention de mise à disposition d'un bureau pour le syndicat du Loiret
- Proposition de convention avec Logem Loiret
- Bilan 2021 du fonctionnement du service assainissement par la Saur
- Divers
- Questions orales

Sandrine CORNET est désignée secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU A L'UNANIMITE**

- **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

- Réparation fuite du chauffage de la maison des associations : SARL Hussonnois, 549.72€
- Stores intérieurs de la future garderie : Menuiserie THENAULT, 1 684.80€
- Location bail de l'informatique de la mairie : SMS, 144€/mois
- Mission de consultation du marché de l'éclairage public : Idelum, 1 080€

- **POINT SUR LES TRAVAUX**

• **Travaux de voirie Rue des Moulins** :

Début des travaux le lundi 28/03/2022. Réunion de chantier tous les lundis à 14h sur site.

Un courrier a été déposé par toutes les boites aux lettres des riverains.

• **Mise aux normes électriques des bâtiments communaux**

M FLANDRE suit l'avancée du dossier avec notre agent communal.

Coût total des devis : 8.400€. Un autre prestataire sera consulté pour comparer.

Les travaux de l'épicerie seront réalisés par un professionnel vu la complexité et l'ampleur.

Un devis a été demandé à l'entreprise Hussonnois.

Il sera effectué en priorité les travaux sur ERP, ateliers municipaux et la bibliothèque.

- **DELIBERATION N° 2022/10 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA SECURISATION ET L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES MOULINS**

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de la Rue des Moulins

Le montant des travaux s'élève à 171.466€ HT soit 205.759€ TTC.

Une demande de subvention a été demandée au titre de la DETR et du volet 3 du département.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

**SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de la Rue des Moulins à hauteur de 50% des dépenses restant à charge de la commune.

- **DELIBERATION N° 2022/11 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DES ECOLES**

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour les travaux de rénovation et d'aménagement des écoles.

Le montant des travaux s'élève à 39.921€ HT soit 47.904€ TTC.

Une demande de subvention a été demandée au titre de la DETR.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

**SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours pour les travaux de rénovation et d'aménagement des écoles à hauteur de 50% des dépenses restant à charge de la commune

- **DELIBERTION N°2022/12 :**  
**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT D'UN FOSSE RUE DES VIGNES DE BOUAN**

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour les travaux d'aménagement d'un trottoir Route de Viglain pour sécuriser le cheminement des piétons et vélos.

Le montant des travaux s'élève à 10.503€ HT soit 12.604€ TTC.

Aucune autre subvention n'a été demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

**SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours pour les travaux d'aménagement d'un trottoir Route de Viglain à hauteur de 50% des dépenses restant à charge de la commune.

- **DELIBERTION N°2022/13 :**  
**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DE L'ERP R' DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour les travaux de mise aux normes électriques de l'R de Loisirs par l'installation d'un tableau électrique.

Le montant des travaux s'élève à 5.642€ HT soit 6.770€ TTC.

Aucune autre subvention n'a été demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

**SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours pour l'installation d'un tableau électrique à hauteur de 50% des dépenses restant à charge de la commune.

- **DELIBERTION N°2022/14 :**

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'INSTALLATION DE 3 CANDELABRES SOLAIRES**

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour l'installation de 3 candélabres solaires sur la commune.

Le montant des travaux s'élève à 9.450€ HT soit 11.340€ TTC.  
Aucune autre subvention n'a été demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,  
**SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours pour l'installation de 3 candélabres solaires sur la commune à hauteur de 50% des dépenses restant à charge de la commune.

- **DELIBERTION N°2022/15 :**

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR ROUTE DE VIGLAIN**

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour les travaux d'aménagement d'un trottoir Route de Viglain pour sécuriser le cheminement des piétons et vélos.

Le montant des travaux s'élève à € HT soit € TTC.  
Aucune autre subvention n'a été demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,  
**SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours pour les travaux d'aménagement d'un trottoir Route de Viglain à hauteur de 50% des dépenses restant à charge de la commune.

- **DELIBERTION N°2022/16 : RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LOGEM LOIRET**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que LogemLoiret a un parc de 10 logements à Neuvy-en-Sullias. 8 de ces logements ont été construits sur plusieurs terrains donnés à bail emphytéotique par la Commune situés :

- 11 à 16 impasse du verger
- 1 et 1bis impasse du caillou
- 5 rue des genêts.

Un bail emphytéotique de 55 ans a été signé le 24 octobre 1994 entre la Commune et LogemLoiret ; il se termine le 23/10/2049.

Les parcelles concernées sont :

- C787 pour 565 m<sup>2</sup>,
- C794 pour 468 m<sup>2</sup>,
- C906 pour 509 m<sup>2</sup>,
- C907 pour 662 m<sup>2</sup>.

Soit un foncier total pour ce bail de 2 204 m<sup>2</sup>.

La Commune et LogemLoiret souhaitent résilier ce bail emphytéotique, LogemLoiret s'acquittera pour cela d'un montant de 96 355€.

Me Louessard, notaire à Orléans, rédigera les actes authentiques à intervenir. Les frais d'acte seront à la charge de LogemLoiret.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVENT** la résiliation du bail emphytéotique, et la vente du foncier à LogemLoiret, moyennant la somme globale de **96 355€** qui sera versé par LogemLoiret à la Commune.

- **BILAN 2021 DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT PAR LA SAUR**

Le conseil a pris acte du bilan du délégataire du service de l'assainissement.  
Il est relevé que les factures de la Saur sont difficiles à comprendre.

- **DELIBERATION N° 2020/17 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022**

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,  
Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,  
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Après délibération, le Conseil Municipal

**DECIDE** de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2022 et de maintenir les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 38.86%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 50.16%

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote à l'unanimité

- **MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOIRET**

Le SMBL sollicite la commune pour la mise à disposition d'un bureau au 2ème étage de la mairie pour la technicienne de rivière à partir du 1<sup>er</sup> Avril, du Lundi au Vendredi de 8h à 17H.

Le ménage sera fait par le SMBL, escalier inclus. Une assurance location sera contractée par le SMBL.

Le Président du SMBL propose un loyer de 50€ par mois.

L'assemblée présente accepte cette mise à disposition du local moyennant un loyer de 100€ pour couvrir les charges.

Une convention d'une durée d'un an renouvelable sera rédigée.

Le conseil sera informé de la décision du SMBL.

- **DIVERS**

○ **Bureau des élections présidentielles**

**1<sup>er</sup> tour : 10 Avril**

8H-10H45 : Hubert FOURNIER, J Marie DELANNOY, Sylvain MAUDUIT

10H45-13h30 : Cédric MENEAU, José SAMPEDRO, Sylvia DAVID

13H30-16h15 : André DEROUET, Gilles FLANDRE, Emilie GUYOMARCH

16h15-19H : Josiane BORNE, Sylvie RIGARD, J Claude LUCAS

**24 Avril**

8H-10H45 : Hubert FOURNIER, J Marie DELANNOY, Sylvain MAUDUIT

10H45-13h30 : Cédric MENEAU, José SAMPEDRO, Sylvia DAVID

13H30-16h15 : André DEROUET, Gilles FLANDRE, Nadine MENEAU

16h15-19H : Josiane BORNE, Sylvie RIGARD, Magalie LENOGUE

- **QUESTIONS ORALES / INFORMATIONS DIVERSES**

Cédric MENEAU

- Station épuration de Guilly

Suite à la demande de la commune de Guilly d'évacuer leur assainissement dans la station d'épuration de Neuvy, M MENEAU et M FOURNIER ont rencontré la SAUR afin de connaître l'impact sur notre station.

Une étude de coûts portera sur l'envoi des eaux sur la station relevage à la grange puis renvoi à la station. Guilly sera comptabilisé comme 1 personne avec 1 volume qui sera facturé par la SAUR. Une convention est à prévoir avec la commune de Neuvy.

- Des Courriers faits vers les mairies voisines pour la route de Sigloy. Quelques rebouchages de trous ont été faits par Tigy.
- Remarque sur l'article des élus minoritaires à paraître dans le p'tit Neuvy : Le sens donné à l'article est négatif sur les actions du conseil.  
Réponse de MME CORNET : Ce n'est pas du tout le sens donné, au contraire, il souhaite valoriser les choix du conseil

Josiane BORNE

- Echappées à vélo (Neuvy Guilly et Sigloy) ➔ Dimanche 3 Juillet.
- 2 parcours de 19 et 24 kms

JC Lucas :

Ecole ➔

- Lecture du compte rendu du conseil d'école. P'tit journal à vendre 1€. Carnaval ➔2/04 à partir de 14H30
- Bien penser à donner les dates des travaux aux enseignants
- Intervention SMS pour TBI ➔30 Mars

Sictom ➔ info dans P'tit Neuvy à venir

José SAMPEDRO

- Réparation du candélabre solaire à l'R de loisirs ? ➔ Demande faite mais sans réponse à ce jour. Une relance sera faite.

Magalie LENOGUE

- Vide maisons se met en place, distribution dans petit Neuvy

Jean Marie DELANNOY

- Travaux Route de Sigloy non réalisés sur la partie Sigloy ➔ M le Maire répond que c'est de la compétence de la CC des Loges.

Sylvie RIGARD

- Panneau d'entrée Rue du Mothois illisible.

Sylvain Mauduit :

- Neuvy Propre 11 Juin
- Maisons Fleuries ➔ à relancer
- Est-ce que la commune peut proposer un aménagement sur RD ? (accès étang de l'Aulne) ➔ Compétence départementale qui a prévu une double bande continue. La route ne sera pas élargie.

Sandrine CORNET

- Problème de vitesse et stationnement rue des genêts
- Accueil Ukrainien ➔ voir modalité auprès de la préfecture
- Une info va être ajoutée dans le p'tit Neuvy concernant la structure en charge des femmes battues au sein du CHRO

Emilie GUYOMARCH

- Drapeaux déchirés à l'école à changer
- Borne Sictom bloquée = signalé

Séance levée à 21h

Le maire

Le secrétaire de séance

Les conseillers